

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

### DECISION DU PRESIDENT

#### **N°2023/56 – Marché Subséquent n°4 – transport des élèves d'écoles primaires (secteur Nord) à destination du Gymnase à THOISSEY - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019 avec notamment les articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (procédure formalisée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 29 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Un marché subséquent n°4 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 2 écoles primaires (secteur Nord) à destination du **Gymnase à THOISSEY**, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Gymnase à THOISSEY, année 2023-2024, complété le 28 juillet 2023 (élaboration du MS n°4).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2023-2024, avec le transport de 1 à 2 écoles suivant les périodes et un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 11 septembre 2023 au 12 avril 2024), s'élève à environ 8 548,46 € HT.

#### **Article 2:**

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°4 du lot 1, s'élève à ce jour à **86 223,28 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

#### **Article 3:**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, Mme le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à la société **Autocars MAISONNEUVE**.

Fait à MONTCEAUX le 22 août 2023,

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX